

Conseil d'administration

Séance régulière

Date: 17 novembre 2020

Heure: 19 h 30

Lieu: Par visioconférence (TEAMS)

Procès-verbal

Considérant le contexte actuel de la COVID-19 et en cohérence avec les directives de la Santé publique, exceptionnellement, la séance régulière du conseil d'administration se tient par visioconférence (TEAMS).

Présences : Isabelle Tanguay Administrateur (District 1)

Louise Ouellet Administrateur (District 2)
Mélanie Veilleux Administrateur (District 3)
Édith Tremblay Administrateur (District 4)
Denise Caron Administrateur (District 5)

Marc Lemay Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Yves Breton Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)
Éric Chouinard Administrateur (Ressources financières, matérielles)

Claude Breault Administrateur (Municipal, santé)
Marc-Antoine Rioux Administrateur (18 à 35 ans)

Sylvie Michaud Administrateur (Personnel de direction d'établissement)

Nancy Couture
Administrateur (Personnel d'encadrement)
Amélie Morin
Administrateur (Personnel enseignant)
Administrateur (Personnel professionnel)
Cynthia Belzile
Administrateur (Personnel de soutien)

Vincent Pelletier Administrateur (Personnel d'encadrement, membre non-

votant)

Bernard D'Amours Directeur général Catherine Boulay Secrétaire générale

Absence Mucune

Invités: Emmanuelle Ouellet Directrice du Service des finances

Denis Dionne CPA Auditeur RCGT

Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance débute à 19 h 30 et tous les membres du conseil d'administration sont présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :

- ✓ en y ajoutant le point : 11.4. Édith Levasseur;
- ✓ en déplaçant le point « 8.5. Nomination des membres du comité de sélection au poste de la direction générale » sous la rubrique « Affaires diverses », au point 10.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 013 - 2020-11-17

3. Approbation et suivis au procès-verbal de la dernière séance

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Michaud:

QUE le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 014 - 2020-11-17

4. Période de questions du public

Une personne a voulu se joindre à la séance, mais une difficulté technique l'a empêché de signaler si elle avait ou non une question à formuler. La personne a quitté la séance.

Aucun autre élément n'est ajouté sous cette rubrique.

5. Agenda de consentements (approbation)

5.1. Autorisation de mandat d'achat : Équipements pédagonumériques – volet robotique (doc.)

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a autorisé l'achat d'équipements pédagonumériques pour le volet robotique pour un montant de 35 010 \$. L'achat du matériel est réalisé par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales.

5.2. Travaux de réaménagement à l'école Saint-Joseph (doc.)

Le directeur général informe les membres du conseil du mandat de services professionnels confié à la firme Tetra Tech QI inc. de Rimouski pour

l'élaboration des plans et devis nécessaires aux travaux de réaménagement à l'école Saint-Joseph de Pohénégamook. Un document décrivant les travaux à réaliser a été déposé. Le mandat confié s'élève à 28 765 \$.

De plus, on explique les travaux de désamiantage qui sont prévus pour ce bâtiment.

<u>Présentation de l'agenda de consentements</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Lemay :

D'APPROUVER les dossiers présentés par le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, sous la rubrique « Agenda de consentements » de la séance du 17 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 015 - 2020-11-17

6. Information des comités et recommandations

6.1. Comité de gouvernance et éthique (doc.)

Madame Isabelle Tanguay, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, fait état de la recommandation d'adoption à propos des projets de règlements qui sont déposés pour consultation. Les projets visés sont : Projet Règlement n° 1 – Règlement relatif au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et le Projet Règlement n° 2 – Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs.

6.2. Comité de vérification (doc.)

Monsieur Éric Chouinard, président du comité de vérification, souligne que le comité s'est réuni pour étudier les états financiers de l'année 2019-2020 et précise que le comité recommande l'acceptation desdits états financiers.

Il invite monsieur Denis Dionne, de la firme RCGT, à venir présenter son rapport de l'auditeur externe et madame Emmanuelle Ouellet, directrice du Service des ressources financières, à présenter et expliquer les détails des états financiers 2019-2020.

Les deux invités ont quitté la séance à la suite de leur présentation.

6.3. Comité des ressources humaines (doc.)

Monsieur Claude Breault, président du comité des ressources humaines, souligne que le comité s'est réuni en vue d'élaborer le profil de compétences de

la direction générale et précise que le comité recommande l'acceptation du profil proposé.

7. Points d'informations générales et orientations stratégiques

7.1. Séance extraordinaire du conseil d'administration (21 décembre 2020)

La présidente, madame Édith Tremblay, précise qu'une séance extraordinaire devra se tenir le 21 décembre prochain afin que le conseil d'administration puisse, entre autres, procéder à l'embauche de la personne qui occupera le poste à la direction générale, à l'adoption des deux règlements actuellement déposés pour consultation, ainsi qu'à l'adoption des Actes d'établissement 2021-2022, du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 et de la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2021-2022.

7.2. Dépôt pour consultation: Actes d'établissement 2021-2022, Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 et Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2021-2022

On présente et explique le dépôt pour consultation des documents suivants :

- ✓ Actes d'établissement 2021-2022;
- ✓ Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024;
- ✓ Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2021-2022.

7.3. Dossier terrain Saint-Jean-de-Dieu (doc.)

Le directeur général explique la situation à propos du terrain qui appartient au CSSFL, à Saint-Jean-de-Dieu, et sur lequel on y retrouve une rue utilisée par la Municipalité.

Monsieur D'Amours indique qu'il fera les démarches nécessaires auprès des autorités municipales de Saint-Jean-de-Dieu pour régulariser le titre de propriété de la parcelle de terrain visée.

7.4. Allocations de présence et remboursement des frais des membres du CA (doc.)

À la dernière séance, on avait quelques interrogations sur l'application du décret 1027-2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres du conseil d'administration. Un document préparé par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) précisant les modalités d'application du décret, réponds aux questions en suspens.

7.5. Rapport de la responsable de la gestion des plaintes 2019-2020 (doc.)

On a déposé le rapport annuel 2019-2020 de la responsable de la gestion des plaintes au CSSFL.

7.6. Rapport du Protecteur de l'élève 2019-2020 (doc.)

On a déposé le rapport annuel 2019-2020 du Protecteur de l'élève du CSSFL.

8. Dossiers à être adoptés

8.1. Adoption des états financiers (doc.)

À la suite de la présentation du rapport de l'auditeur externe et des états financiers 2019-2020, la résolution suivante a été adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tanguay :

D'ACCEPTER, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le rapport de l'auditeur externe et les états financiers 2019-2020 comme soumis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et la directrice du Service des ressources financières, madame Emmanuelle Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 016 - 2020-11-17

8.2. Bail emphytéotique avec la Municipalité de Squatec (doc.)

Monsieur Marc-Antoine Rioux souligne qu'il ne participera pas aux discussions ni à la prise de décision sur le sujet pour cause de conflit d'intérêts potentiel.

Le directeur général explique la demande de la Municipalité de Saint-Micheldu-Squatec pour l'obtention d'un bail emphytéotique.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec en date du 15 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec n'est pas propriétaire du fonds de terrain sur lequel, au fil des ans, elle a construit des installations sportives qui profitent à la population et aux élèves de l'École de la Vallée-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec vise à se prévaloir du programme gouvernemental d'aide financière aux infrastructures

récréatives et sportives pour la réfection des installations sportives (tennis, patinoire et chalets de loisirs);

CONSIDÉRANT que les règles d'admissibilité au programme gouvernemental d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives réclament, entre autres, que le demandeur doit déposer un document prouvant qu'il est propriétaire ou emphytéote du bien immobilier visé par le projet de rénovation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec est ouverte à l'une ou l'autre des formules, soit acquérir le terrain ou bénéficier d'un bail emphytéotique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Breton et résolu :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accorde à la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, effectif à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le terrain où sont situées les installations sportives (tennis, patinoire et chalet de loisirs);

QUE ce bail emphytéotique soit accordé à la Municipalité pour lui permettre de rénover et d'améliorer les installations sportives déjà présentes sur le terrain;

AUCUNE contrepartie n'est payable par la Municipalité pour l'accord par le Centre de services scolaire de ce bail emphytéotique;

QUE la Municipalité permette aux élèves de profiter gratuitement, sur les heures de classe, des installations récréatives et sportives disponibles;

D'AUTORISER la présidente, madame Édith Tremblay, et le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs les documents nécessaires à l'établissement du bail emphytéotique;

QUE les frais et honoraires pour l'établissement de l'acte notarié conséquent soient à la charge de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 017 - 2020-11-17

8.3. Transfert d'actionnariat dans le transport scolaire (doc.)

Monsieur Marc-Antoine Rioux souligne qu'il ne participera pas aux discussions ni à la prise de décision sur le sujet pour cause de conflit d'intérêts potentiel.

Le directeur général explique pourquoi le CSSFL doit donner son accord dans le cadre d'un transfert d'actionnariat pour un transporteur scolaire.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU que la compagnie Transport Rosaire Bouchard & Fils inc., de Rivière-Bleue, détient un contrat de transport scolaire par autobus avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, maintenant Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, dont la référence est « Contrat nº 10, du 1er juillet 2018 au 30 juin 2022 »;

ATTENDU que la compagnie Transport Rousseau inc., de Rivière-Bleue, détient un contrat de transport scolaire par autobus avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, maintenant Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, dont la référence est « Contrat nº 12, du 1er juillet 2018 au 30 juin 2022 »;

ATTENDU qu'à la clause 44 des contrats liant le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à chacune des compagnies ci-haut mentionnées, il est prévu que « tout changement dans le contrôle majoritaire du capital-actions doit être préalablement autorisé par écrit par LA COMMISSION étant entendu que LA COMMISSION ne peut retenir son autorisation sans motif raisonnable »;

CONSIDÉRANT que la compagnie Transport Rosaire Bouchard & Fils inc. compte vendre ses actions à Monsieur Hugues Bélanger, de Pohénégamook, qui deviendra le seul administrateur et actionnaire:

CONSIDÉRANT que la compagnie Transport Rousseau inc. compte vendre ses actions à Monsieur Hugues Bélanger, de Pohénégamook, qui deviendra le seul administrateur et actionnaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Hugues Bélanger s'engage à poursuivre les activités des deux compagnies concernées et par conséquent, à remplir les dispositions prévues à leur contrat respectif avec le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune interruption de services visant les circuits d'autobus couverts par les deux compagnies respectives;

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Morin:

QUE le Centre de service scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte les changements à intervenir dans les compagnies Transport Rosaire Bouchard & Fils inc. et Transport Rousseau inc. et notamment que Monsieur Hugues Bélanger ou l'une de ses sociétés deviennent 100 % actionnaire de Transport Rosaire Bouchard & Fils inc. et Transport Rousseau inc.;

QUE ces changements soient effectifs au 1er janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 018 - 2020-11-17

8.4. Profil de compétences de la direction générale (doc.)

À la suite de la présentation de monsieur Claude Breault, la résolution suivante a été adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Veilleux :

D'ACCEPTER le profil de compétence de la direction générale comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 019 - 2020-11-17

9. Rapports des directions de service

Aucun élément sous cette rubrique.

10. Affaires diverses

10.1. Formation du MEQ pour les CA

La présidente rappelle l'obligation pour les membres du conseil d'administration de suivre la formation préparée par le MEQ et qui s'adresse à eux.

On précise que le CSSFL devra éventuellement faire une reddition de comptes au MEQ sur le sujet.

10.2. Nomination des membres du comité de sélection au poste de la direction générale (doc.)

Le directeur général, la secrétaire générale et les membres représentant le personnel se sont retirés de la rencontre afin que les membres représentant les parents d'élèves et les membres représentant la communauté puissent déterminer qui sera membre du comité de sélection en vue de pourvoir le poste à la direction générale.

11. Bons coups

11.1. Palmarès Institut Fraser

On souligne les résultats du Palmarès de l'Institut Fraser où les écoles secondaires du CSSFL se positionnent très bien.

11.2. Alex Perron

On souligne que l'animateur Alex Perron et son équipe sont venus en région pour un tournage. Ils ont visité le Centre de formation en acériculture du CSSFL pour faire un topo, qui a été diffusé à la télé la semaine dernière.

11.3. Formation à distance (FAD)

On mentionne que le MEQ a tenu à souligner qu'il considère le CSSFL comme une référence dans le domaine de la formation à distance. Il demande qu'un nouveau projet lui soit soumis et il tient à soutenir, d'un point de vue financier et logistique, notre organisation pour sa réalisation.

11.4. Madame Édith Levasseur

Catherine Boulay, secrétaire générale

On mentionne qu'une enseignante de l'école Saint-David s'est vue décerner le Prix femme ESSOR, organisme qui souligne l'entrepreneuriat féminin au Québec, pour la mise sur pied de son service de formation « Impact pleine conscience ».

12.	Huis clos
	Aucun huis clos ne s'est tenu.
13.	Clôture de la séance
	L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 47.
Éd	lith Tremblay, présidente